



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1803227C

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2018-100

06/02/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2017-848 du 26/10/2017 : Concours EXTERNE et INTERNE de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) (session 2018)

Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours EXTERNE et INTERNE de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) (session 2018).

Destinataires d'exécution

Administration centrale
 DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP
 Établissements publics et privés d'enseignement agricole
 Lycées professionnels maritimes et aquacoles
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Inspection de l'enseignement agricole - Inspection de l'enseignement maritime
 MTES - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA
 Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat
 Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime
 Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externe et interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole organisés au titre de

l'année 2018.

Textes de référence :- Décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole,
- Arrêté du 21 octobre 2008 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole,
- Arrêté du 20 octobre 2017 autorisant l'ouverture des concours interne et externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole.
- Arrêté du 30 janvier 2018 fixant le nombre de places offertes pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole.

Le nombre de places offertes au concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) ouvert au titre de la session 2018 est de 10.

Le nombre de places offertes au concours interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) ouvert au titre de la session 2018 est de 5.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

Le Chef de service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE